

Comment mieux contrôler les jeux de hasard en ligne ?

70.000 faux profils ont été répertoriés par la Commission des jeux de hasard. Que faire pour renforcer les contrôles sur le web ?

Qui fréquente les sites de jeux de hasard et de paris en ligne ? Des joueurs qui à l'étape de l'inscription déclinent leur véritable nom, mais aussi pas mal d'autres qui y accèdent sous une fausse identité. Cette conclusion, c'est celle de la Commission des jeux de hasard. Elle vient de boucler le premier volet d'une vaste analyse de données informatiques au cours de laquelle quelque 70.000 faux profils ont été répertoriés. Supposant qu'ils ont été créés avec l'intention notamment de contourner les barrières fixées par la loi, les responsables de la Commission estiment qu'ils sont l'œuvre de mineurs, de personnes interdites de jeux, ou de délinquants aux motivations peu louables. Mais pas que... « Pour une grosse part, il doit également être question de personnes qui souhaitent profiter plu-

sieurs fois des promotions liées à une inscription, nuance Etienne Marique, le président de la Commission. *Ou de joueurs qui, au moment de l'inscription, commettent des erreurs avant de se raviser... »*

Peu importent les motivations des auteurs de ces faux profils, le seul fait qu'ils puissent exister en si grand nombre sur les serveurs des principaux opérateurs de jeux de hasard et autres paris en ligne témoigne des failles des systèmes de contrôle. La matière est pourtant sensible. Les interdits qui jalonnent la loi de 2010 sur les jeux de hasard le rappellent en encadrant très strictement les pratiques des exploitants des salles de jeux et des sites de paris, comme celles des joueurs. Avec, en filigrane, cette volonté du législateur de protéger les plus faibles et les personnes souffrant de dépendance au jeu.

« Repérer les faux profils

plus facilement »

Hélas, depuis 2011 et l'entrée en vigueur de la loi, les arrêtés royaux qui permettraient de préciser le cadre des contrôles n'ont toujours pas été pris. Et jusqu'il y a quelques semaines, les données d'un nouvel inscrit sur un site de jeux ou de paris n'étaient pas comparées à celles du registre national. Ce qui est désormais le cas et devrait permettre de repérer les faux profils beaucoup plus rapidement avant de pouvoir, d'ici à quelques mois, agir plus en amont encore. « Nous voudrions en effet rendre l'utilisation de la carte d'identité électronique obligatoire au moment de l'inscription, affirme Etienne Marique. Nous y travaillons avec l'espoir d'aboutir dans les prochains mois. A ce niveau, notre objectif est toujours le même : mieux protéger les utilisateurs les plus faibles et les empêcher de dépenser le moindre argent. » ■

MATHIEU COLINET

OPERATEUR

« Un second niveau de contrôle »

Aujourd'hui, les entreprises qui exploitent les sites de jeux de hasard et de paris en

ligne n'ont pas la possibilité de vérifier que les données d'inscription qui leur sont fournies sont exactes. Denis Mariën, country manager pour la Belgique du site de paris Unibet, ne s'en inquiète pas trop. « Il y a un

second niveau de contrôle, affirme-t-il. C'est celui que nous pratiquons lorsqu'un joueur remporte un gain. Il doit alors nous donner la preuve d'une série de données bancaires. On peut dès lors vérifier son identité. » Pour

autant, Unibet, comme d'autres opérateurs, compte prochainement développer un système de validation des inscriptions reposant sur l'utilisation de la carte d'identité électronique.

M.C.

la psy « Internet augmente le caractère addictif »

ENTRETIEN

Mélanie Saeremans est psychologue à la clinique du jeu de Brugmann.

70.000 faux comptes, le signe que les joueurs blacklistés peuvent continuer à jouer en toute quiétude ?

Cela peut être un élément de réponse. Mais cela peut aussi témoigner d'une volonté de rester anonyme, ce que permet internet à l'instar des pseudonymes que beaucoup utilisent sur la toile.

Un autre élément de réponse pourrait être l'engouement des jeunes pour les jeux de hasard et d'argent en ligne. La création d'un compte factice peut per-

mettre à des mineurs l'accès à des jeux qui leur sont normalement interdits.

Faut-il mieux contrôler les jeux en ligne ?

La Commission des jeux de hasard déploie beaucoup d'énergie à mettre en place des dispositifs qui protègent les plus vulnérables. Mais il est difficile voire impossible de mettre en place des

moyens de contrôle capables de parer à toutes les situations. Il est évident qu'un joueur blacklisté aura plus de facilité à déjouer l'interdiction en ligne car il pourra utiliser la carte d'identité d'un tiers ou un compte factice, ce qui n'est

pas possible dans un établissement de jeu. Il est important de garder à l'esprit que face à une pratique de jeu envahissante que l'on ne parvient plus à maîtriser, il est essentiel de mobiliser ou remobiliser ses propres ressources avec l'aide d'un professionnel car les barrières de protection ne viendront pas toutes de l'extérieur. Même si les dispositifs existants constituent déjà pour beaucoup de joueurs en difficulté de sérieux filets de sécurité sur lesquels ils peuvent compter et s'appuyer au long de leur thérapie, ce n'est pas suffisant.

Le profil type du joueur pathologique ?

Difficile de dresser un profil type. Le jeu excessif touche tous les âges et toutes les catégories sociales. Ce qui est certain,

c'est que les caractéristiques liées à internet augmentent le potentiel addictif des jeux proposés en ligne : une disponibilité, une facilité d'accès 24h sur 24 et une facilité de paiement pourront favoriser une pratique plus compulsive. L'offre de jeux est importante et peut donc toucher les intérêts de chacun. La possibilité de jouer en mode démo peut augmenter l'illusion de contrôle chez les joueurs et « habituer » aux pertes. L'anonymat peut attirer des populations plus vulnérables comme les jeunes ou les femmes. Et le sentiment de confort et de sécurité,

lié au fait de jouer chez soi, peut entraîner une banalisation de la pratique ludique et de ses conséquences.

Les addictions sont-elles plus faciles à cacher quand on joue en ligne ?

A court et moyen termes car la personne n'est plus obligée de sortir de chez elle pour aller jouer. Hormis cela, à long terme, les conséquences financières, psychologiques, professionnelles et familiales restent identiques et ne sont pas plus faciles à dissimuler.

Des consultations en hausse ?

Nous remarquons un changement dans les types de jeu privilégiés par les joueurs en demande de traitement, qui corres-

pond aux changements en termes d'offre de jeux. Beaucoup de joueurs s'adonnent aux paris sportifs en ligne et hors ligne.

Jouer en ligne, quand on est interdit de salle de jeu, trop tentant ?

Nous rencontrons plus de joueurs en difficulté, une fois interdits, qui se tournent vers les jeux de type Bingo dans les débits de boissons plutôt que vers les activités ludiques en ligne, l'interdiction couvrant tous les sites de jeu sous le domaine « .be ». Les sites non régulés par la Commission des jeux n'inspirent pas confiance aux joueurs qui craignent de ne pas avoir accès à leurs gains. ■

**Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK**